



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU **BUDGET 2023**

06 avril 2023

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente Note répond à cette demande. Elle sera disponible sur le site internet de la ville : www.mairie-montblanc.fr.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget 2022 a été établi avec la volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de maintenir le rythme du désendettement tout en maintenant un niveau élevé d'investissement.

➔ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à **4 262 900 €**.

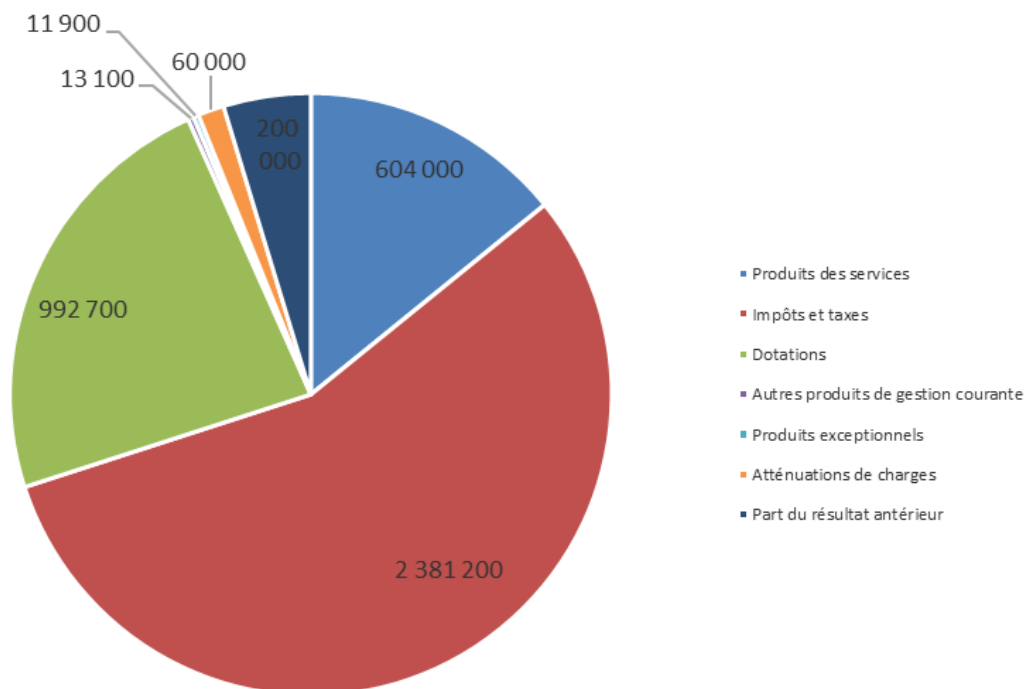
RECETTES

Le montant des recettes de fonctionnement se répartit comme suit :

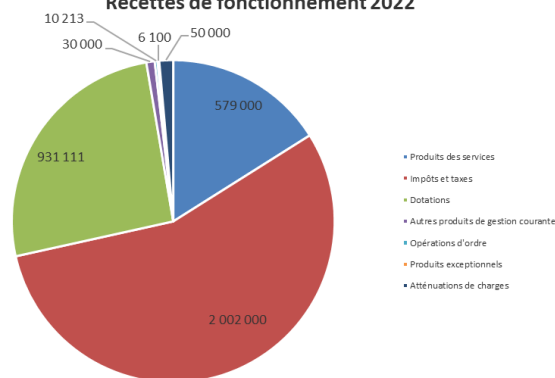
RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES – ANNEE 2023 (avec résultat 2022)

Chapitre	
013 – atténuation de charges <i>Ce chapitre correspond aux remboursements sur rémunérations des agents en maladie.</i>	60 000
070 – produits des services <i>Ce chapitre regroupe les recettes issues des paiements effectués par les usagers de différents services tels que la restauration scolaire, les accueils péri et extrascolaires.</i>	604 000
73 – impôts et taxes <i>Le produit inscrit au compte 73111 tient compte de l'évolution des bases, et le cas échéant, des taux d'imposition votés par le conseil municipal.</i>	2 381 200
74 – dotations et participations <i>Cette prévision tient compte de la stabilité de la DGF, de la DSR, ainsi que de la DNP.</i>	992 700
75 – autres produits de gestion courante <i>Ce chapitre regroupe les recettes issues de la location de bâtiments communaux et des loyers perçus.</i>	13 000
76 – produits financiers	100
77 – produits exceptionnels <i>Ce chapitre correspond aux remboursements de sinistres par les assurances, et l'enregistrement de cessions d'immobilisation.</i>	11 900
002 – résultat antérieur <i>Ce chapitre correspond à la reprise partielle en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement de clôture 2019</i>	200 000
TOTAL	4 262 900

Recettes de fonctionnement 2023



Recettes de fonctionnement 2022



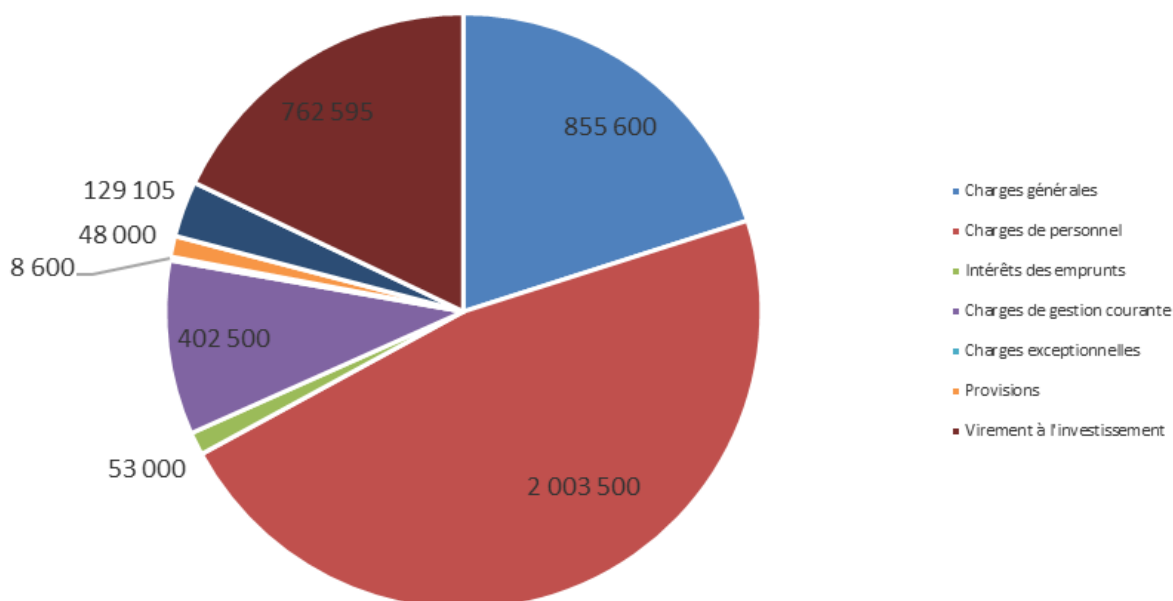
DEPENSES

Le montant des dépenses de fonctionnement se répartit comme suit :

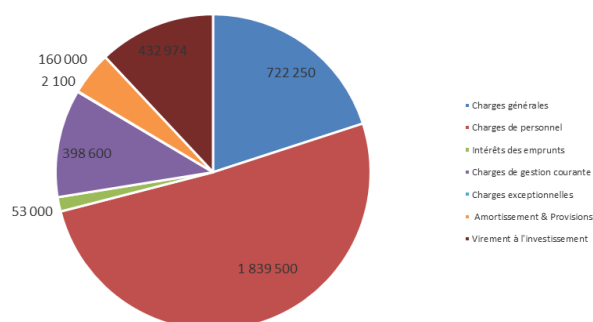
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES – ANNEE 2023

Chapitre	
011 – charges à caractère général <i>Ce chapitre correspond aux dépenses en matière, notamment, d'électricité, d'eau, d'entretien de bâtiments et de voirie, des primes d'assurances, des transports, etc.</i>	855 600
012 – charges de personnel <i>Ce chapitre correspond aux rémunérations et charges (cotisations URSSAF, Retraites, ASSEDIC) des personnels titulaire set non titulaires, ainsi qu'à l'assurance statutaire.</i>	2 003 500
014 – atténuation de produits	100
65 – autres charges de gestion courante <i>Ce chapitre regroupe les dépenses liées au règlement des indemnités des élus, aux contributions aux syndicats et organismes, aux subventions au CCAS, à la Crèche municipales ainsi qu'aux associations locales.</i>	402 500
66 – charges financières <i>Ce chapitre correspond au paiement des intérêts de la dette.</i>	53 000
67 – charges exceptionnelles <i>Ce chapitre correspond essentiellement aux prévisions d'annulation de titres</i>	8 500
68 - dotations aux amortissements et provisions	48 000
042 – dotations aux amortissements (et provisions)	129 105
023 – virement à la section d'investissement <i>Ce chapitre correspond à une prévision de l'autofinancement de l'exercice à venir. Ce virement prévisionnel participe à l'autofinancement total des opérations d'investissement.</i>	762 595
TOTAL	4 262 900

Dépenses de fonctionnement 2023



Dépenses de fonctionnement 2022



➔ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **2 624 185 €**.

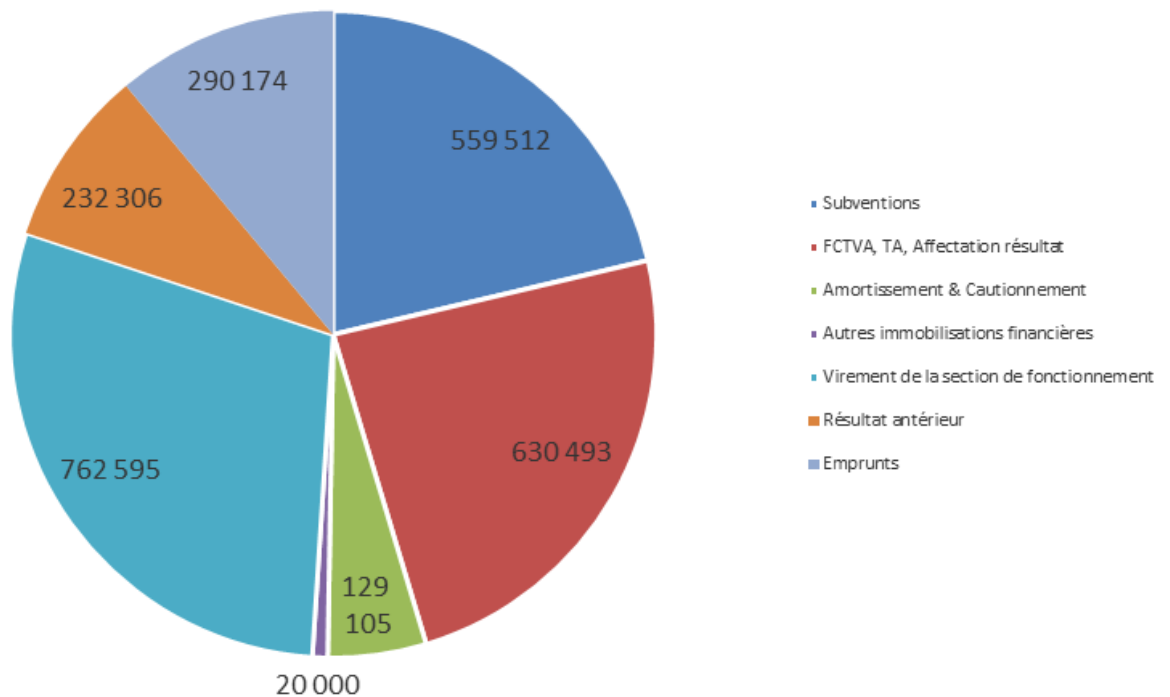
RECETTES

Le montant des recettes d'investissement se répartit comme suit :

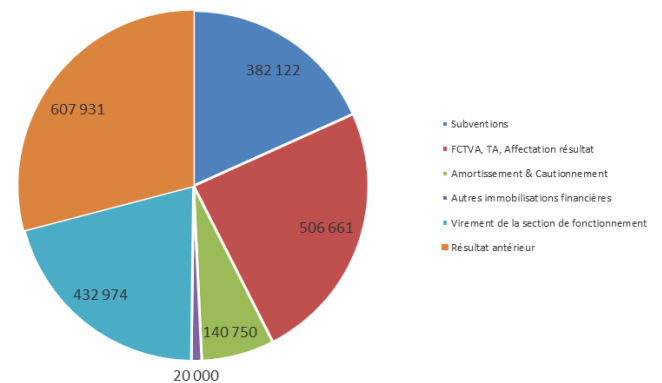
RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES – ANNEE 2023 (avec résultat 2022)

Chapitre	Montant (€)
13 – subventions <i>Ce chapitre correspond aux subventions perçues par la commune (Agglo Béziers Méditerranée, Département, Région, Etat).</i>	559 512
16 – emprunts (nouveaux emprunts contractés) + cautionnements	290 1734
10 – FCTVA, TA et Affectation de la section de fonctionnement (part du résultat antérieur affecté au financement des investissements) <i>Ce chapitre correspond aux recettes propres de la commune composées essentiellement du FCTVA et du report, pour financer l'investissement, d'une partie de l'excédent de fonctionnement antérieur</i>	630 493
27 – autres immobilisations financières <i>Ce chapitre correspond à la perception de l'échéance annuelle d'une vente à terme.</i>	20 000
040 – dotations aux amortissements	129 105
001 – résultat antérieur <i>Ce chapitre correspond à la reprise de l'excédent d'investissement de clôture 2021.</i>	232 306
021 – virement de la section de fonctionnement <i>Ce chapitre correspond au virement prévisionnel depuis la section de fonctionnement.</i>	762 595
TOTAL	2 624 185

Recettes d'investissement 2023



Recettes d'investissement 2022



DEPENSES

Le montant des dépenses d'investissement se répartit comme suit :

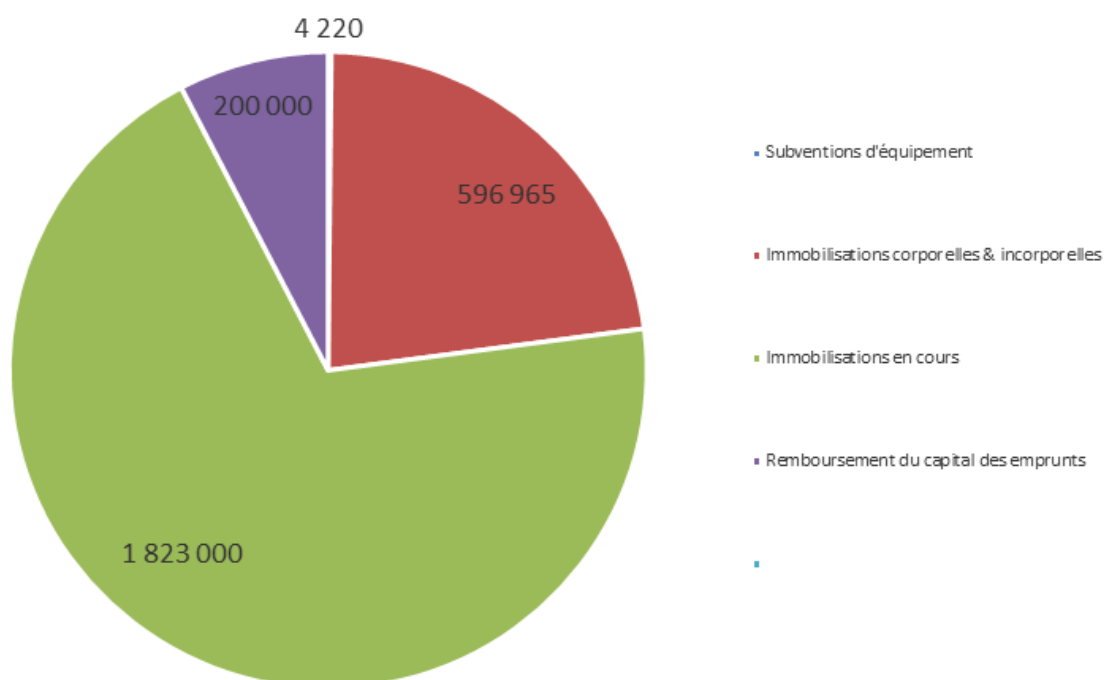
DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES -- ANNEE 2023

Chapitre	
204 – subventions d'équipement <i>Ce chapitre correspond au dispositif municipal d'aide à la rénovation des façades.</i>	4 220
21 – immobilisations corporelles (incluant le chapitre 20 : immobilisations incorporelles) <i>Ce chapitre correspond aux dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de diverses opérations.</i>	596 865
23 – immobilisations en cours <i>Ce chapitre correspond aux dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de diverses opérations.</i>	1 823 000
16 – emprunts (remboursement du capital) <i>Ce chapitre correspond au paiement du capital de la dette.</i>	200 000
TOTAL	2 624 185

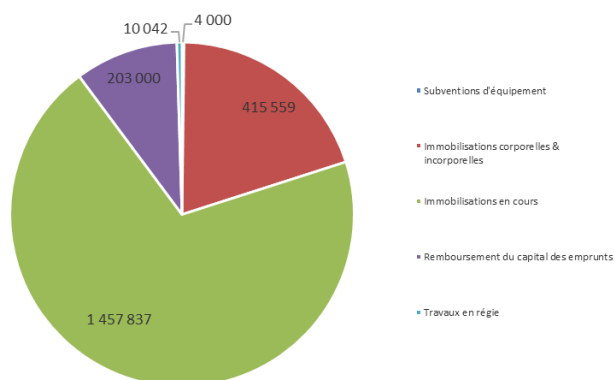
Les principaux investissements programmés en 2023 sont :

- Opération n°226 : ECOLES : 1 817 227 € (correspondant aux travaux d'extension des écoles et de création de nouveaux espaces dédiés à la restauration scolaire).
- Opération n°245 : VOIRIE : 334 201 € (correspondant aux travaux de réaménagement ou de réfection de voirie urbaine et rurale)

Dépenses d'investissement 2023



Dépenses d'investissement 2022



BUDGET ANNEXE DE LA CRECHE MUNICIPALE

Le budget annexe de la Crèche ne comprend que la section de fonctionnement (l'investissement étant inclus dans l'Opération n°250 du budget principal).

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT

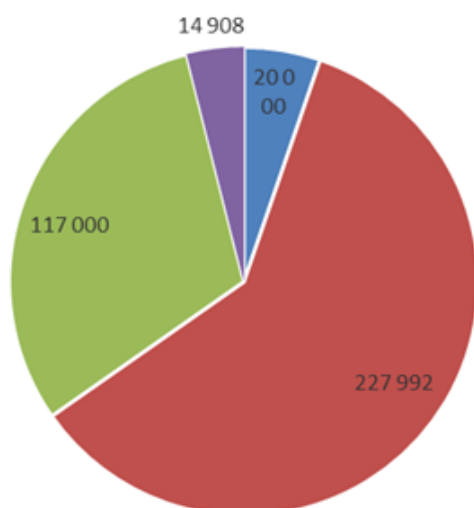
La section de fonctionnement s'équilibre à **379 900 €**.

RECETTES

Le montant des recettes de fonctionnement se répartit comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES (avec résultat N-1)

Chapitre	
013 – atténuation de charges	20 000
70 – produits des services	227 992,02
74 – dotations et participations	117 000
002 – résultat antérieur	14 907,98
TOTAL	379 900



Les **variations** (entre les budgets 2022 et 2023) **les plus significatives** sont les suivantes :

Les **atténuations de charges** (chapitre 013) sont stables : **20 000 €**

Les **produits des services** (chapitre 70) sont estimés à la hausse : **227 992 €**

La **subvention de la commune** (chapitre 74) baisse de 19,86% : **117 000 €**

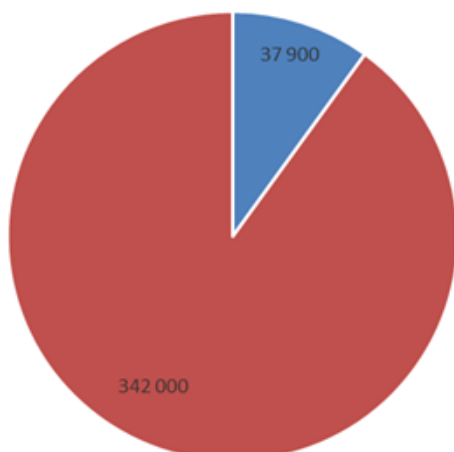
L'**excédent de clôture** (**+14 908 €**) au 31/12/2022 est repris au budget 2023

DEPENSES

Le montant des dépenses de fonctionnement se répartit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES

Chapitre	
011 – charges à caractère général	37 900
012 – charges de personnel	342 000
TOTAL	379 900



Les **variations** (entre les budgets 2022 et 2023) **les plus significatives** sont les suivantes :

Les **charges générales** (chapitre 011) sont en légère hausse : **37 900 €**

Les **charges de personnel** sont en hausse : **342 000 €**